

Conseil municipal

Du 13 Avril 2022

Séance du 13 Avril 2022

L'an deux mille vingt deux

Le treize avril à dix-neuf heures trente minutes

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demouge, Maire

ORDRE DU JOUR

- **Secrétaire de séance**
- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2022**
- **Compte de Gestion 2021**
- **Compte administratif 2021**
- **Affectation du résultat 2021**
- **Rapport récapitulatif sur les marchés publics**
- **Budget primitif 2022**
- **Demande de subvention**
- **Questions diverses**

Étaient présents :

MM. ALCON, CARECCHIO, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER, VIATTE-FLACHAT
MMES BALLARÉ, DAGOGNET, PRETOT, SCHOULLER

Étaient absentes excusées :

MMES POINSSOT (Pouvoir à G. Simonet), SCHMITT (Pouvoir à M. Dagognet)

*Nombre de conseillers en
exercice : 16*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jérémie STEININGER est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2022

Date de convocation du conseil
municipal :

7 avril 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents
ou représentés

Affichage du compte rendu :

25 avril 2022

COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion 2021 affiche exactement les mêmes résultats que le compte administratif.

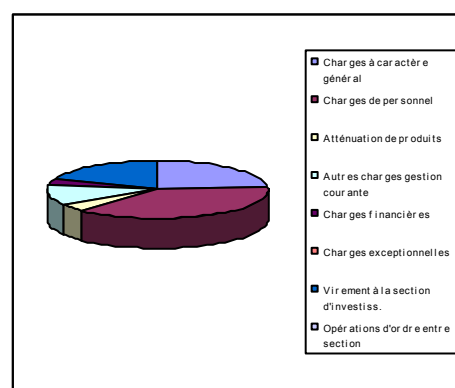
Il est proposé au conseil municipal de l'arrêter.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2021 qui présente les résultats suivants :

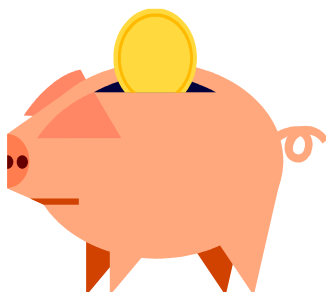
<u>Section de fonctionnement</u>	140 729.30 €
<u>Section d'investissement</u>	
Résultat de l'année 2021	- 80 002.35 €
Résultat N-1 :	328 118.29 €
Résultat cumulé	248 115.94 €



*Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés
(Le Maire n'a pas pris part au vote)*

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient de procéder à l'affectation du résultat dégagé au compte administratif 2021.



Le résultat du compte administratif 2021 s'établissant comme suit :

<u>Investissement</u>	
Résultat de l'année 2021	-80 002.35 €
Résultat N-1 :	328 118.29 €
Résultat cumulé	248 115.94 €
<u>Fonctionnement</u>	
Excédent de l'année 2021:	140 729.30 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le **résultat de fonctionnement** en recettes d'investissement du BP 2022, article 1068. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Dans un souci de transparence, la réglementation prévoit que les marchés exécutés fassent l'objet de comptes rendus d'exécution.

Les marchés soldés doivent faire l'objet d'un rapport récapitulatif annuel. Ce rapport doit être communiqué à l'occasion de la présentation du budget.

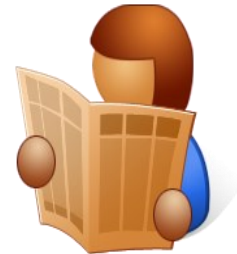
Type de marché	Objet du marché	Titulaire	Date du mandatement du solde	Montant initial du marché en €	Montant total du marché en €
MAPA	CALIBRAGE ET RENFORCEMENT RUE DE LA FRATERNITE	EUROVIA	22/01/2021	42 965.00	42 953.55

Ce rapport a été présenté au conseil municipal

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 448 508.00 €
- Pour la section d'investissement : 1 202 345.24 €



Budget adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

TAUX D'IMPOSITION 2022



Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, fixe les taux d'imposition 2022 comme suit :

- Foncier bâti 36.24 %
- Foncier non bâti 21.47 %

Proposition adoptée à la majorité des membres présents ou représentés

TARIFS ET REDEVANCES

Exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité

ENSEIGNEMENT	2022
Allocation fournitures par élève	35
Aide matérielle collective aux familles en Primaire	900
Aide matérielle collective aux familles en Maternelle	350
Crédit direction en Primaire	100
Crédit direction en Maternelle	100
Crédit consommables Primaire (papier)	500
Crédit consommables Maternelle	300
Crédit classe de la Psychologue scolaire	300
Crédit classe RASED	200
Crédit livres Primaire ou BCD	500
Crédit BCD Maternelle	120
Transport - Par classe	150
REGIES MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	
Bibliothèque : carte individuelle (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Bibliothèque : carte individuelle (personne domiciliée à Feschés)	7
Bibliothèque : carte individuelle (personne extérieure)	10
Mairie : Photocopie A4	0.25
Mairie ; Photocopie A4 (document administratif)	0.18
Mairie : Photocopie couleur A4	1.5
Mairie : Photocopie association	0.05
Distillation par journée d'utilisation du local de distillation	30
REGIE DROITS DE PLACE	
MARCHÉ	
METRE LINEAIRE	0.50
EMPLACEMENT	3.00
TAXE ADDITIONNELLE	0.50
CAMION PIZZA ET PETITE RESTAURATION	12.00
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	60.00
MARCHÉ DE NOEL (emplacement à la salle des fêtes)	10.00
FETE	
BANCS Confiserie et divers (m2)	1.60
MANEGE (Saint Laurent)	20.00
CIRQUE	
CHAPITEAU	50.00
FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE (par jour et par caravane ou camping car)	5.00
FORFAIT ANIMAUX (par jour)	10.00
SPECTACLE MARIONNETTES	50.00
THEATRE Tarif Adulte - Enfant	10€ - 5€

CIMETIERE	
CAVURNE TRENTENAIRE	350
CONCESSION TRENTENAIRE	100
CONCESSION CINQUANTENAIRE	200
CASE AU COLUMBARIUM	330
CONCESSION ENFANT TRENTENAIRE	50
CONCESSION ENFANT CINQUANTENAIRE	100
HOUPIERS ET STERES	
HOUPIER le stère TTC	10
STERE FAÇONNÉ (CHENE OU HETRE) le stère TTC	38
DROIT D'EXPLOITATION	20
PENALITE RETARD	100
DIVERS	
Location matériel communal à l'association "Les Tupins"	120
Mise à disposition d'un camion benne pour les déchets verts	100
(si tri nécessaire, redevance supplémentaire)	100
Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à une association ou entreprise extérieure à la commune (1 jour)	150
Caution pour le prêt de la salle d'honneur	500
Prêt de salle à l'Hôtel de ville à des sociétés privées pour des réunions limitées à 4h	30
Prêt de la salle de sport à une association sportive extérieure :	
Terrain avec vestiaires l'heure	15
Terrain sans vestiaires l'heure	10
Gymnase avec vestiaires l'heure	15
Salle de convivialité Maison des Associations (1 jour de 9h00 à 22h00)	80
Caution salle de convivialité Maison des Associations	500
Redevance occupation du domaine public pour un distributeur de boissons	25€/m²
Location pour stockage de matériel industriel : le m²/mois	3
Mise à disposition du local bois aux FRANCAS : par mois	15.00
Publicité info municipale 1/8ème page	95.00
Publicité info municipale 1/4 page	155.00
Vente de sapins (par jour)	15.00
Redevance pour installation de ruches sur un terrain communal	50
CANTINE SCOLAIRE	
Tarif matin 7h30 à 8h30 (selon quotient familial)	1.5/2
Tarif soir 16h30-17h30 (selon quotient)	1.50/2
Tarif soir 16h30-18h (selon quotient)	2.25/3
Tarif repas + animation enfants domiciliés dans la commune (suivant quotient familial)	4/6/7€
Majoration repas enfant dont parents non domiciliés à Feschés	1.00
Repas pris à la cantine pour personnes expressément autorisées	7.00
Tarif accompagnement enfants de primaire aux sorties de 11h30 et 16h30	1€/jour
LOCATAIRES	
Entretien communs	
Mairie 25 + 12.50 Ascenseur	37.50
Ecole primaire 25 + 12.50 Ascenseur	37.50
Entretien chaudières	
Ecole Maternelle	126.00
Ecole primaire	165.00
LOCATION DE MATERIEL	
1 table + 2 bancs	10.00
REDEVANCE SUR RECETTES VIDE GRENIERS	5%

TARIFS (SUITE)

25237	COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL	BP 2022
-------	------------------------------	---------

TARIFS SALLE DES FÊTES

			WEEK END	JOUR DE SEMAINE
LOCAUX	CAT			
	1	ASSOCIATIONS		
		1a) 1ère demande 1b) 2ème demande *Si loto clé en main 1c) A partir de la 3ème demande (suivant planning) 1d) Cas particulier de l'association organisant une manifestation pour laquelle elle requiert un droit de place auprès des participants, et ce quel que soit l'ordre de la demande	GRATUITE 100 € 200 € 200 € 200 €	100 € 200 €
	2	PARTICULIERS	200 €	120 €
	3	SOCIÉTÉS artisanales, commer- ciales ou industrielles - CE	250 €	250 €
EXTERIEURS	CAT			
	4	Associations Amicales du personnel	450 €	250 €
	5	Particuliers	500 €	250 €
	6	Sociétés artisanales, commerciales ou industrielles - CE	500 €	500 €

Tarifs adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés

SUBVENTIONS

Football Feschés Méziré	3 000
Tennis de table	769
Ski club	80
Hathor	624
G.S.S.F.	532
Comité de liaison	80
Anciens combattants républicains	402
Pêche	925
Chasse	150
Don du sang	715
FNACA	630
Cailloulus	815
Les petits pas	150
Les Amis de l'Ecole	80
Comice agricole	50
CCAS	7 500
Club cycliste ETUPES	80
Enseignement (prorata entre les deux écoles)	1 700
Amicale éducateurs vide grenier (en fonction du nombre de participants)	3 000
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard	30
Sésame Autisme	75
Les Amis de l'Hôpital	50
SCRAPTOUODOUBS	150
Les Tupins	150
Banque alimentaire	500
Spirit Country Club	448
Atelier des Mamies	150
35ème RI	80
Peinture plaisir	150

Subventions adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés

DEMANDE DE SUBVENTION

Devant l'urgence, en raison d'infiltrations importantes, de procéder à la réfection de la toiture de la partie ancienne de la restauration scolaire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR.

Le plan de financement s'établira comme suit :

Etat – DETR	11 682.56 €
Fonds libres	27 259.32 €
Soit un total de	38 941.88 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention DETR

QUESTIONS DIVERSES

Par délibération du conseil municipal du 20 juillet 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la cession de la parcelle C 63. Ainsi il a été convenu, que chaque riverain acquière la partie de parcelle située au droit de sa propriété au prix de 5 € le m².

Les surfaces à céder ont été établies dans le document d'arpentage établi en juin 2021 par le cabinet CLERGET.

Les surfaces figurant dans la délibération du 20 juillet 2020 sont quelque peu modifiées :

- Mr et Mme LODS : 324 m² à 5 € le m², soit 1 620 €
- Mr et Mme LUDINARD : 129 m² à 5 € le m², soit 645 €
- Mme CHIPAUX : 351 m² à 5 € le m², soit 1 755 €
- Mr DUBOURG : 383 m² à 5 € le m², soit 1 920 €

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer de nouveau sur la cession de la parcelle C 63 aux quatre riverains de ladite parcelle, en fonction des modalités de surfaces et de tarifs indiquées ci-dessus. Il est rappelé que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

L'ordre du jour étant terminé, le maire lève la séance à 21h45

Le secrétaire de séance,

Jérémie STEININGER